

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 4 Octobre 2018 à 20H00

*L'an deux mil dix-huit, le quatre Octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 25/09/2018.*

**Etaient présents** : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Jean Morvant, Sandrine Pérès, Christian Le Danvic, Broussot Mikaël, Oliviero Maxime, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Gérard Pierre, Patrick Pomme, Daniel Le Rouzic, Maxime Oliviero.

**Secrétaire de séance** : Daniel Darcel

### **1 – Commission « travaux »** (M. Leray Jean-Michel)

Le point à temps a été réalisé, coût 2 268€/TTC.

#### Voirie 2018

Lors de la réalisation des travaux, un rajout a été réalisé à Loucouviern. Lors de la visite du chemin de Kermarcel, au vu de la dégradation de la route et de l'urgence à intervenir il a été décidé de réaliser les travaux d'enrobé.

#### Travaux à réaliser :

Aux abords de l'église : empièchement des allées comprenant le grattage des terres accumulées, fourniture de matériaux, nivellement. Guergomel : curage de fossés. Le devis de l'entreprise Hellec est accepté.

Programme voirie 2019 : Un devis estimatif sera réalisé par Pontivy Communauté pour les rues du bourg : ruelle du stade, entrées du bourg avec rétrécissement de la chaussée rue Yves le Calvé, rue du Presbytère au parking du cimetière.

PDIC : haut du village de Govran, carrefour de Manégazec (patte d'oie), du 1<sup>er</sup> virage de Mangégazec à Pentaillo, Beau vallon, parking des éoliennes, Roscaday.

Le ralentisseur devant la mairie sera repris.

### **2- Commerce de proximité**

Etat d'avancement des travaux (M. Leray Jean-Michel)

Les travaux ont 2 mois de retard, la réception des travaux est fixée au 24 octobre. 2 entreprises n'ont pas respecté le planning, des pénalités de retard leur seront appliquées.

Le logement est en voie d'achèvement, la mise en location est prévue début décembre. Concernant l'aménagement de l'épicerie, des négociations ont été entreprises avec le fournisseur afin qu'il puisse fournir le mobilier. Le bar restera à aménager. Le maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement il n'y pas de candidat pour la gérance du commerce et rappelle que ce commerce a tout son intérêt car il crée un lien social ce qui est très important pour la commune.

Une réunion du groupe de travail sera organisée prochainement afin de définir le nom de l'enseigne de l'épicerie-bar à mettre en façade.

La propriétaire de la maison qui jouxte le commerce a pris contact avec le Maire en vue d'un échange d'une partie de son terrain contre un mur de séparation en pierres. La cession serait faite à titre gratuit, un bornage par un géomètre serait à réaliser. L'obligation du respect de vis-à-vis deviendrait de ce fait sans objet.

### **3 – Aménagement foncier – phase « classement du parcellaire »**

Distribution des bulletins individuels : Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la distribution des bulletins.

La phase classement du parcellaire relève de la compétence du géomètre qui est présent pendant toute la durée de la consultation salle Jean Fichet.

### **4 – Commission « Affaires scolaires »** (Mme Le Morzadec Caroline)

Rentrée scolaire 2018-2019

L'effectif de la rentrée est de 51 élèves, l'école Ar en Ciel avait annoncé 48 inscrits en juin, avec le départ de 10 élèves au collège. L'Inspection Académique avait donc décidé de fermer un demi-poste à la rentrée. Suite à l'arrivée de familles sur la commune et un travail de communication, le demi-poste a pu être rétabli. Le demi-poste a été nommé une semaine après la rentrée.

Activité culture bretonne : a débuté le 2<sup>ème</sup> mardi après la rentrée. 8 enfants sont inscrits.

Projet école numérique :

Dans le cadre du programme d'Investissements d'Avenir, l'Etat reconduit en 2018 l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes de moins de 2 000 habitants et qui n'ont pas bénéficié de subventions au titre de l'appel à projet INEE. La commune n'ayant jamais eu d'aide pour ce type de projet, et en concertation avec l'équipe éducative, une lettre d'intention a été adressée avant la date limite du 15 septembre à la mission numérique du Morbihan. L'Education Nationale a répondu favorablement au projet. Le montant de la subvention est de 50% du montant des travaux réalisés, plafonné à 7 000€. Le dossier est à déposer pour le 30 novembre au plus tard. Un groupe de travail va être formé afin de constituer le dossier. Le volet numérique doit être développé pour le cycle 2 et 3 : tablettes, ordinateurs, tableau numérique, vidéoprojecteur..... Le matériel doit correspondre aux besoins de l'équipe, communication avec les écoles du réseau, collège.

### **5 – Téléphonie mobile**

Projet de déploiement sur le territoire intercommunal

En début d'année, le gouvernement a décidé de couvrir la totalité du territoire en 4G, d'ici 2020.

Séglien a été retenue commune prioritaire par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Pontivy Communauté a recensé 8 communes prioritaires dont Séglien fait partie. La commune devra fournir un terrain viabilisé pour la mise en place d'un pylône, 3 sites ont été recensés (patte d'oie entre Saint-Zénon et Lann Blomen, terrain après l'étang de Manédervé, ancienne décharge de Noguel). La parcelle de l'ancienne décharge semble la mieux appropriée. Une réunion d'information aura lieu le 5 novembre à la Préfecture.

### **6 – Administration**

Lotissement communal du Stade

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un particulier qui souhaiterait transformer le garage existant de son habitation en une pièce.

Considérant que sa demande a fait l'objet d'un refus pour le motif que le règlement du lotissement ne serait pas respecté.

Vu l'arrêté préfectoral autorisation la création d'un lotissement communal en date du 02/06/1980,  
Considérant l'article 3/8 qui stipule que les annexes seront interdites,  
Considérant l'article 3/9 qui stipule à la dernière phrase que chaque construction devra comporter un garage,

Il convient de solliciter l'avis du Conseil Municipal afin de supprimer l'article 3/8 ainsi que la partie « chaque construction devra comporter un garage » de l'article 3/9 du règlement du lotissement et de déposer une demande de permis modificatif.  
Les colotis seront avis de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Modifier le règlement du lotissement du Stade,
- D'autoriser le Maire à déposer un permis modificatif au permis de lotir du lotissement du Stade et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le statut de la fonction publique territoriale permet aux agents de bénéficier d'avancements de grade sous certaines conditions d'ancienneté, d'obtention de concours ou examen professionnel. Un avancement de grade permet une promotion de l'agent au sein de son cadre d'emplois. Le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier de cet avancement est déterminé par un ratio fixé par le conseil municipal.

Après avis de la commission administrative en date du 14 juin 2018 et afin de pouvoir nommer l'agent dans le nouveau grade, le Conseil Municipal décide de :

- Créer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- De supprimer 1 poste d'adjoint technique.
- De modifier, en conséquence le tableau des effectifs,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2018 et prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Location de la cuisine de la salle Jean Fichet

Une association souhaiterait utiliser uniquement la cuisine de la salle afin de préparer des repas à emporter.

Le Conseil Municipal décide de louer la cuisine de la salle uniquement aux associations de la commune et fixe le tarif à 20€.

#### **7 – Commission « Animation »** (Mme Le Morzadec Eliane)

Sorties vacances scolaires : Une sortie à la piscine avec jeux pour les enfants à partir de 10 ans sera organisée la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances. Le mercredi 31 Octobre : Halloween.

Opération 1 arbre 1 enfant

Concerne cette année 8 enfants nés en 2017 et 2 enfants qui sont arrivés sur la commune. La rencontre aura lieu le 8 décembre à la mairie à 11h00 avec les élus et les parents à qui il sera remis un arbre ou plante de leur choix.

#### **8 – Mutuelle Intercommunale** (Mme Le Morzadec Eliane)

Demande d'adhésion de la commune de Malguénac

Par délibération en date du 3 février 2016, le conseil municipal a approuvé la démarche collective entre la commune de Cléguérec et les communes de Saint-Aignan, Sainte-Brigitte et Séglien pour mener conjointement une consultation relative à la mise en place d'une mutuelle santé solidaire intercommunale pour ses habitants. Silfiac et Kergrist ont rejoint le groupement au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

L'organisme de complémentaire de santé qui a été retenu est Mutuale. Le lancement officiel de la mutuelle a eu lieu en réunion publique, à Cléguérec, le 7 juillet 2016.

Il est rappelé que la Mairie n'a aucun engagement financier avec la mutuelle sélectionnée. La mise à disposition d'un local pour la tenue de permanences auprès des habitants se fait à titre onéreux.

La commune de Malguenac souhaite rejoindre le groupement.

*Après débat, le Maire propose à l'assemblée délibérante au vu de l'exposé qui précède :*

**Dit que** le groupement se compose des communes de Cléguérec, Saint-Aignan, Séglien, Sainte-Brigitte, Silfiac, Kergrist et Malguénac.

**De charger** le comité de pilotage de prendre toutes décisions relatives à ce dossier (mise en concurrence des organismes de complémentaire de santé, choix de la mutuelle, renégociation, adhésion/retrait d'une commune...).

Le Conseil Municipal adopte la demande d'adhésion de la commune de Malguénac, à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mât de mesure de 120 mètres a été posé entre Kerstrat et Trémer sur un terrain privé. Le mât restera en place 18 mois pour les différentes études.

Repas du CCAS : le 7 octobre

Site Natural 2000 : M. Leray Jean-Michel représentera la commune à la réunion organisée le 8 Octobre à Pontivy (dispositif Natura 2000, extension du site, fonctions du comité de pilotage...)